

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 » 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 22 — — omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne,  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

GAZETTE PARLEMENTAIRE.

Séance du 30 août.

Triste! triste séance, et qui laissera dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté une impression profondément douloureuse, malgré son résultat favorable. La discussion, ouverte par un discours fort habile et fort spirituel de M. Léonce de Lavergne, s'est continuée et terminée au milieu du plus pénible tumulte, traversant les crises les plus violentes, soulevant les incidents les plus déplorable, faisant appel aux passions de tous les partis; et à quelles passions? aux plus illégitimes! aux plus antipatriotiques!

Comme nous l'avons dit, c'est M. Léonce de Lavergne qui a ouvert la séance par un discours fort habile, qu'il a prononcé au nom de la minorité de la commission. L'orateur a expliqué les motifs qui ont porté cette minorité à voter contre les décisions de la proposition de M. Vitet.

Toutes les paroles de M. de Lavergne, savamment calculées, ont été autant de coups d'épingle à l'adresse de M. Thiers. La question soulevée par M. Rivet était inopportune. Il était inutile et dangereux de soulever les partis, au milieu du trouble universel dans lequel le pays est plongé; mais ce trouble fait un devoir à l'Assemblée de prendre un parti de conciliation. La commission l'a compris et a déjà fait un pas en admettant la République et en déclarant M. Thiers président d'elle.

Ce principe une fois adopté, le dissentiment a commencé dans la commission. La majorité a décidé que M. Thiers serait responsable, et que ses pouvoirs dureraient autant que l'Assemblée. La minorité a trouvé dans cette décision une contradiction formelle. La responsabilité doit entraîner la révocation possible du chef de l'Etat. Cette même minorité a reconnu également que le président ne devait pas parler à la tribune, mais transmettre ses vœux et ses observations par message.

M. Thiers ne l'a pas entendu ainsi. Il ne veut pas être un président ordinaire, il lui faut quelque chose de plus. De là, la rédaction équivoque de l'article apporté par la commission. Cette rédaction donne au président une dictature déguisée, qui est inacceptable avec le caractère du chef du pouvoir, qui est actuellement en désaccord avec la majorité de l'Assemblée qui, récemment même, a aggravé ce désaccord. L'Assemblée ne doit pas abdiquer ses pouvoirs.

Aussi la minorité a-t-elle amendé certains de ces articles, et l'orateur se réserve de les discuter en temps et lieu.

Jusque là, le silence a été à peu près respecté. M. Grévy n'a fait tinter sa sonnette qu'une ou deux fois, et n'a rappelé qu'une seule fois la gauche à la dignité et au calme.

M. Vitet, sans répondre à M. de Lavergne, — la réponse eût été difficile, — ne s'occupe que de l'amendement de M. Dufaure, donnant un brevet de confiance à M. Thiers. M. Vitet trouve que cet amendement est un pléonasme et qu'il est tout à fait entendu dans la commission que cette

confiance existe, puisque tous les articles de la loi sont favorables à l'extension des pouvoirs du président du conseil.

Puisqu'on y tient absolument, M. Vitet se rallie à l'amendement Dufaure.

Le ministre de la justice, en présence de cette dernière parole, se rallie, au nom du gouvernement, à la proposition de la commission.

La discussion générale est déclarée close, malgré MM. Belcastel et de Lorgeril, qui essayent d'occuper la tribune.

Quant à M. Thiers, qui a été fort en question pendant une heure, et que M. de Lavergne a quelque peu secoué, il est impassible sur son banc, et il restera impassible jusqu'à la fin de la séance.

L'horizon parlementaire est encore tout limpide. Les auteurs des contre-projets à la proposition de M. Vitet retirent l'un après l'autre les motions qu'ils ont déposées. M. de Choiseul lui-même, devant la déclaration de M. Dufaure, reprend son projet de loi, qui avait rallié un grand nombre de suffrages.

M. Paschal Duprat met le feu aux poudres. Dans une harangue fort longue et fort lourde, il développe un amendement soi-disant conciliateur qui dénie à l'Assemblée le pouvoir constituant, tout en lui permettant d'en user un peu pour voter l'indispensable prorogation des pouvoirs de M. Thiers.

M. Duprat fait une violente réclame au peuple souverain dont il est un des plus plats courtisans; une autre réclame en faveur de la garde nationale, dont il est l'un des admirateurs. Le plus grand argument de M. Duprat est emprunté à l'armistice du 28 janvier dans lequel MM. les Prussiens ont décrété que l'Assemblée nationale serait appelée seulement à voter sur la guerre ou sur la paix.

Que M. de Bismark vous bénisse, honnête républicain! Que le roi Guillaume vous assiste, vaillant patriote! et allez en paix.

Ici les incidents commencent, et, dès lors, ne finissent plus.

## INCIDENT DUCROT.

Le général Ducrot a remporté une victoire écrasante sur la gauche. En quelques mots rapides, spirituels, mordants, ironiques, il a broyé sous son talon les têtes grotesques des radicaux les plus féroces. Aux cris de triomphe poussés par ceux-ci quand M. Duprat est descendu de la tribune, M. Ducrot a opposé un morceau de papier, un simple chiffon de journal, en un mot la proclamation faite par la Chambre le 21 mars à l'armée de Versailles et dans laquelle l'Assemblée, à l'unanimité, se déclarait élue pour organiser, défendre et constituer le pays.

La gauche est accablée sous ce coup imprévu; un seul lève la tête, c'est M. Tolain. Le général Ducrot continue, et le regardant en face, le montrant du doigt, il s'écrie: « Un seul a protesté, c'est M... Millière! »

M. Tolain disparaît dans une trappe.

M. Saint-Marc Girardin est moins probant, moins catégorique. Il est plus facétieux, plus polix. Serré dans une redingote bleuâtre qui date

de 1820, et enveloppé dans un faux-col dont la base se perd dans les épaules et les extrémités s'élèvent jusqu'aux sourcils, — les yeux béats, la lèvre souriante, l'aimable académicien soutient le système de M. Ducrot: L'Assemblée est absolument constituante. Elle a le droit de faire une Constitution aussi large qu'il lui plaira. Elle consent aujourd'hui à ne faire qu'un chapitre, — plus tard elle fera le livre tout entier. Elle fera même deux volumes.

Le discours de M. Saint-Marc pourrait paraître dans la *Revue deux mondes*:

Après l'Agésilas, hélas! Après l'Attila, holà! — Après M. Saint-Marc, M. Lamy. Ou M. Lamy est un ambitieux qui a voulu parler au milieu de maîtres, ou M. Lamy s'est foudroyé sans le vouloir. Nous croyons qu'il s'est foudroyé. M. Lamy avait appris un discours par cœur et il a tenu à le réciter.

C'est d'un bon élève, mais d'un élève importun. Le seul bon côté de ce discours, digne d'un prix de récitation, a été de permettre aux députés de se délasser un peu. Quelques-uns se sont promenés. Les autres ont engagé des conversations particulières. Plusieurs se sont en allés tout simplement. Quelques retardataires ont mis la dernière main à leur courrier. Les journalistes ont mis en ordre leurs notes et retailé leur crayon.

M. Lamy, pour résumer son discours en deux mots, ne reconnaît pas à la Chambre le droit de constituer. M. Langlois, indifférent au tumulte, exprime par des gestes épileptiques qu'il est du même avis, et M. Louis Blanc, vient, lui troisième, affirmer ce système sans obtenir un moment d'attention.

M. Baragnon est plus heureux, il se fait écouter. C'est lui qui va achever l'œuvre commencée par M. Ducrot et accabler définitivement la gauche, qui n'a jusqu'ici que des défenseurs impuissants et incapables.

M. Baragnon trouve que la discussion actuelle repose sur une question de procédure, il faut la voir de plus haut. On s'appuie, pour dénier à la Chambre le droit d'être constituante, sur le décret de convocation émané du gouvernement de la défense nationale.

Quels étaient donc les droits de ce gouvernement, qui a, au mépris de toutes les lois, fait une révolution à son profit et renversé, en se mettant au-dessus du droit, l'état de choses préexistant?

## L'INCIDENT TESTELIN.

Ici se place le regrettable, le honteux, l'ignoble incident Testelin. Ce député, sur les dernières paroles de M. Baragnon, s'est écrié:

« Si l'Empire revenait, vous lui cireriez les bottes comme vous les lui ciriez quand il existait! »

Quelques membres de la gauche applaudissent, fort peu heureusement, et tout aussitôt la Chambre se lève comme un seul homme pour protester avec indignation contre le grossier interrupteur, — le compère du général Faidherbe, — et contre les complaisants qui l'applaudissent.

M. de Césy, pâle comme un mort, se précipite sur M. Testelin et le saisit à la gorge. Il l'étreint, il l'étrangle, il veut lui faire demander grâce à genoux. Le député du Nord fait une piteuse figure.

De tous les bancs de la droite des cris s'élèvent, des bras s'agitent, des épithètes partent, justement méritées. Nous en entendons quelques-unes: « Insolent! Grossier personnage! Le goujat! L'incendiaire! »

Le tumulte est tel que M. Grévy finit par se couvrir. Le calme renaît à peu près. M. Testelin amené à la tribune et rappelé à l'ordre, fait quelques plates excuses et veut plaider les circonstances atténuantes. On refuse de l'écouter, M. Testelin descend de la tribune et s'esquive à travers les groupes. M. Grévy, qui le juge suffisamment châtié, retire son rappel à l'ordre.

M. Baragnon peut terminer son discours et, disons-le, il s'est élevé dans sa péroraison à une hauteur de vue remarquable, à une éloquence qui a fait oublier l'ingratitude de sa personne et de sa prononciation.

C'est à M. Pascal Duprat qu'il s'est adressé et en même temps à tous ceux qui avaient applaudi ses paroles. L'orateur ne conçoit pas qu'un député français ait pu prendre pour argument l'article de l'armistice dicté par le ministre prussien, et qu'on en ait osé tirer cette conclusion, que l'Assemblée n'avait été élue que pour faire la paix, parce que MM. les Prussiens l'avaient ordonné.

Cette conclusion décide du sort de l'amendement de M. Duprat, qui est rejeté à une immense majorité.

## DISCOURS DE GAMBETTA.

La discussion est ouverte sur le premier considérant de la loi Vitet, qui reconnaît, en principe, à l'Assemblée, le droit de faire une constitution.

Le dictateur du 4 septembre a fait une rentrée d'une insuffisance colossale. La voix embarrassée, le geste lourd, usant d'arguments extrêmement faibles, il prononce un discours qui, tout en soulevant les colères de la droite, achève la défaite du parti radical.

M. Gambetta dénie le droit à l'Assemblée de s'ériger Constituante. Elle usurperait là un pouvoir qui ne lui a pas été accordé. Sa conscience, si elle passait outre, lui reprocherait éternellement ce qu'elle aurait fait?

— Et le 4 septembre? s'écrie-t-on à droite. Et votre usurpation?

M. Gambetta a un beau geste, un geste de théâtre: « Ce n'est pas la question, répond-il. Je ne veux pas introduire dans ce débat une discussion qui n'a rien à y faire. » Ne vous semble-t-il pas être à l'Ambigu et assister à un drame de Victor Séjour? Quand le traître est interrogé, et qu'on lui demande: « Pourquoi avez-vous tué cette jeune fille? » n'ayant pas de bonnes raisons à donner, il répond avec emphase: « Demandez au tigre des jungles pourquoi il a mangé la blanche brebis? Demandez au lion du désert pourquoi il poursuit la timide gazelle? »

Le procédé est bien simple et évite toutes les explications.

Il recommence. L'Assemblée ne peut faire une constitution. Le thème est peu varié et les interpellations augmentent avec l'embarras et les mauvais arguments de l'orateur. M. Gambetta se tire de ce mauvais pas en répondant à tort et à travers aux interruptions qu'on lui prodigue. S'il a fait le

4 septembre, c'était pour renverser l'Empire, cela était un droit absolu, comme la République est un principe de droit divin, comme l'opinion de la Chambre sur l'incompétence de l'Assemblée est un principe incontestable. M. Garbetta ne sort pas de là, et quand il n'a plus rien à dire, il descend de la tribune, applaudi par quatorze mains. S'il n'avait pas été interrompu, qu'aurait-il fait? Que serait-il devenu? Il serait mort, suicidé. Le dernier mot de l'orateur a été une menace adressée à la Chambre. Vous serez dissous malgré vous! a-t-il dit.

M. Benoist-d'Azy relève ce mot, qui n'a pas besoin d'être relevé, attendu qu'il est tombé sous le dédain et l'étonnement de tous. L'honorable député se laisse également emporter par l'émotion générale, et il déclare à la gauche que l'Assemblée rétablira l'ordre, — malgré elle.

Si le tumulte n'avait pas été à son comble déjà, nul doute qu'un violent orage n'eût éclaté; mais les éléments sont déchaînés et le scrutin sur le premier considérant a toutes les peines du monde à s'ouvrir.

Il s'ouvre enfin et donne les résultats suivants :

Votants,	660
Majorité absolue,	331
Pour,	433
Contre,	227

La suite de la discussion est renvoyée à demain jeudi 31.

A trois heures moins un quart, la séance commence, et alors se produit un coup de théâtre qui renverse absolument les termes de la proposition. M. Vitel, au nom de la commission, accepte le considérant Dufaure, et se défend d'avoir jamais eu l'intention de ne pas rendre hommage aux services rendus par M. Thiers.

M. Dufaure monte à la tribune et déclare que le gouvernement accepte dans son entier la proposition Rivet amendée par la commission.

M. de Choiseul retire son contre-projet.

La droite triomphe! Le gouvernement reconnaît à l'Assemblée le droit de constituer.

La gauche est consternée! Le gouvernement l'abandonne.

Après la séance, les divers incidents qui en ont attristé le cours, sont commentés avec animation.

Dans la gauche, on s'accorde à reconnaître que M. Gambetta a été faible, très-faible. Il n'était pas sur un terrain solide et se rattrapait aux interruptions qu'il provoquait pour avoir le temps, pendant le tumulte, de coordonner ses idées et de chercher des arguments qui fuyaient devant lui.

M. Testelin est blâmé par tout le monde, même par la gauche, qui, au premier moment, l'avait applaudi sans entendre ce qu'il avait dit.

M. Testelin, disait-on, a bien fait de faire des excuses, mais il aurait pu les faire moins plates, et sauvegarder davantage sa dignité.

M. Thiers, affirme-t-on, avait jusqu'à deux heures tenu pour l'amendement de M. de Choiseul, et ce n'est qu'en entrant dans la salle des séances qu'il avait modifié sa résolution et prévenu M. Dufaure de la déclaration que celui-ci aurait à faire à l'Assemblée.

En somme, le résultat de la bataille est la réconciliation de M. Thiers et de la majorité.

Le pacte de Bordeaux est renouvelé, mais M. Thiers va gouverner avec la majorité et non contre elle.

La gauche a dû se réunir le soir pour aviser à la situation et tâcher de sortir à son honneur du mauvais pas dans lequel elle s'est engagée.

Quoi qu'elle fasse, la majorité tient aujourd'hui M. Thiers... elle ne le lâchera pas.

#### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho saumurois.

Paris, le 30 août 1871.

En se rendant bien compte de l'économie de la proposition Choiseul-Praslin, sa supériorité apparaît clairement. N'est-il pas évident, en effet, que ce projet ne change rien au pacte de Bordeaux, puisque la nature des pouvoirs de M. Thiers n'est pas modifiée? N'est-il pas évident aussi que l'élément de stabilité qui manquait à ses pouvoirs existe complètement par la proposition, puisque M. Thiers devient le chef responsable mais inamovible du pouvoir exécutif aussi longtemps que l'Assemblée elle-même croira devoir poursuivre

son mandat? Tout cela est bien simple, sans ambages ni réticences. Les actes du pouvoir exécutif devant toujours être contresignés d'un ministre, il est bien clair que la responsabilité effective est endossée par le ministre, lequel est à la merci des votes de l'Assemblée. En un mot, on ne sort pas, nous le répétons, du pacte de Bordeaux; on donne à l'état de choses provisoire la stabilité, l'assurance du lendemain, les moyens de l'épreuve loyale de la République que chacun réclame. — Aussi bien, nous croyons que cette proposition a beaucoup de chances de succès.

Dans les départements, dans certains, on signale entre les radicaux et les impérialistes une sorte d'alliance. Agiter le pays d'abord; ensuite se disputer à qui possèdera le pouvoir. C'est surtout en vue des élections aux conseils généraux que ce parti redouble d'efforts.

A Chislehurst, l'ex-impératrice parle ouvertement, dit-on, d'un nouveau cataclysme pétroleux et communex, après lequel on viendrait chercher le vaincu de Sedan. M. de Persigny, qui affirme hautement son opinion sur l'impossibilité, actuelle au moins, d'une restauration, est vu d'un très-mauvais œil; le général Fleury, qui chante déjà l'hymne du retour, est au contraire en très-grande faveur. — La bonne harmonie du ménage impérial est, à ce qu'on prétend, fort troublée de ces choses-là. La mésintelligence serait à ce point accentuée que l'ex-impératrice se disposerait à quitter Chislehurst pour se rendre en Espagne.

Dans une conversation qu'un correspondant du *Daily-Telegraph* prétend avoir eue avec M. de Bismarck, celui-ci aurait dit: « Avec les Autrichiens, nous désirons toujours être des amis. Avec les Français, nous n'avons jamais été des amis et nous ne pourrions jamais l'être. » Le correspondant met ensuite sur les lèvres du prince-chancelier une appréciation sévère: « La France ne possède pas un homme politique, civil ou militaire, et elle n'est rien. » — Nous fîmes allusion, dit-il, à l'Italie. « Permettre l'unité de l'Italie, aurait déclaré M. de Bismarck, était une faute aussi grave que celle de se soumettre à l'unité de l'Allemagne, etc., etc. »

On sait ce que valent ces prétendues conversations. Nous en avons extrait ces quelques lignes qui sont néanmoins bien fortes pour un correspondant anglais. Si la France n'a pas d'instruction, elle a du moins des hommes instruits, en grand nombre, qui élèveront promptement le niveau intellectuel de la nation quand elle jouira véritablement de la liberté d'enseignement. M. de Bismarck ou le correspondant du *Daily-Telegraph* se trompent pourtant assez grossièrement dans leur pensée sur la valeur actuelle de la France, et sur l'état de l'Europe, et sur l'influence que la Prusse triomphante peut y exercer. D'ici à peu de temps, quelques années au plus, il se passera en Europe de telles choses que plusieurs, qui font aujourd'hui les dédaigneux, se tourneront vers la France comme vers leur unique espérance.

Paris, 31 août 1871.

On nous écrit de Versailles :

Hier soir, après le vote du considérant qui attribue à l'Assemblée le pouvoir constituant, tout paraissait terminé, le reste allant de soi et le gouvernement acceptant l'ensemble du projet. On se félicitait de ce succès, on regardait la crise comme terminée.

Il paraît qu'elle ne l'était pas.

Ce matin, tous les cercles politiques sont en émoi. On se demande avec anxiété qui peut bien encore avoir troublé l'eau. Les incidents de la séance d'hier étaient déjà loin, même l'incident si regrettable du docteur Testelin, même le discours si perfidement insinuant de M. Léonce de Lavergne, même le discours si absolument maladroit de M. Gambetta.

Ce matin donc on parle tout-à-coup de difficultés nouvelles élevées par le gouvernement; on parle aussi de démission en masse de la gauche radicale; l'extrême-droite elle-même est mécontente du vote. Celle-ci se flattait, dit-on, de n'avoir pas plus de 150 voix d'opposition; les radicaux se figuraient avoir sinon la majorité du moins plus de trois cents voix. Quant au gouvernement, on ignore ce qui a pu de nouveau lui porter ombrage. Car, enfin, le gouvernement en acceptant le pro-

jet de la commission, la commission en acceptant l'amendement du garde des sceaux, se trouvaient d'accord sur tous les points. M. Dufaure l'a bien entendu ainsi en disant: « Nous déclarons accepter en entier la proposition de la commission. »

Il est donc un peu tard pour faire des observations, pour rompre l'accord ou pour demander de nouvelles choses. On dit, sans doute, que ces choses sont de pures questions de formes; que M. Thiers en ne voulant pas, quand il lui plaira ou qu'il croira nécessaire de se faire entendre par l'Assemblée, être obligé à écrire un message pour avertir le président de l'Assemblée; en désirant, au contraire, pouvoir agir comme il le fait aujourd'hui, ne demande que la suppression de formalités sans importance. J'en demeure d'accord. Mais c'est précisément parce que ce détail n'a pas d'importance, le principe étant admis, qu'il fallait en proposer plus tôt la suppression, ou bien ne pas s'en préoccuper.

On dit pourtant que M. Thiers en fera le *sine qua non* de son acceptation ou le motif de sa retraite. — Ces hésitations, ces réticences, — car il y a les réticences, — sont bien regrettables.

De son côté, la gauche républicaine a beaucoup parlé hier soir et ce matin. Elle a décidé qu'elle voterait pour le dispositif de la proposition, mais qu'elle repousserait tous les considérants, sauf celui proposé par M. Dufaure; mais en même temps un de ses membres lira une déclaration collective expliquant ce vote.

En somme, et à l'heure qu'il est, je ne sais vraiment pas comment tout cela va finir. Espérons pourtant que la sagesse sera encore entendue et écoutée.

Par arrêté du chef du pouvoir exécutif :

Art. 1<sup>er</sup>. A partir de la promulgation de la loi du 25 août 1871, les papiers timbrés actuellement en usage seront revêtus d'un contre-timbre indiquant l'augmentation des droits.

Le contre-timbre portera : deux décimes en sus, pour les papiers soumis à ces deux décimes ;

Un droit en sus pour les effets de commerce dont la quotité a été élevée au double ;

Cinq centimes en sus pour les récépissés de chemins de fer et les quittances des comptables publics, dont le droit est élevé de 20 à 25 centimes.

Ces contre-timbres, conformes au modèle ci-joint, seront appliqués au milieu de la partie supérieure de chaque feuille.

Il seront apposés, outre les timbres actuellement en usage, sur les papiers présentés au timbre extraordinaire.

Art. 2. Dans le cas où les contre-timbres ne pourraient être mis en activité au jour de la promulgation de la loi, il y sera suppléé soit par l'application d'un ou de plusieurs des timbres actuellement en usage, et dont la quotité représenterait le supplément de droit, soit par un visa, daté et signé par le receveur ou ses suppléants.

Art. 3. Dans les trois mois à partir de la promulgation de la loi, les officiers publics et les particuliers seront admis à échanger les papiers filigranés et timbrés restés sans emploi entre leurs mains, contre des papiers de même nature portant les timbres ou contre-timbres établis par le présent arrêté.

Cet échange s'opérera de manière que le Trésor n'ait à faire aucun remboursement, et dans le cas où le montant des droits afférents aux papiers rapportés serait inférieur à celui des papiers donnés en échange, les détenteurs seront tenus de payer l'excédant ou l'appoint.

Art. 4. Les détenteurs de papiers timbrés à l'extraordinaire antérieurement à la promulgation de la loi susvisée et non encore employés seront également admis, dans le délai de trois mois, à les présenter à la formalité du contre-timbre, en acquittant les suppléments de droit.

Art. 5. Les types des timbres en usage seront modifiés de telle sorte qu'ils indiquent, indépendamment de la quotité actuelle, que cette quotité est assujettie à une perception supplémentaire, soit de deux dixièmes, soit d'un droit entier, soit de cinq centimes.

Art. 6. L'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre fera déposer aux

greffes des cours et tribunaux des empreintes des timbres et contre-timbres établis par le présent arrêté.

Le dépôt sera constaté par un procès-verbal dressé sans frais.

Par arrêté du ministère des finances :

Remise est faite des demi-droits en sus non encore acquittés et exigibles à raison de déclarations de successions passées tardivement et antérieurement à la promulgation de la loi du 25 août 1871.

#### RAPPORT

SUR LES OPÉRATIONS DE L'ARMÉE DE VERSAILLES, DEPUIS LE 11 AVRIL, ÉPOQUE DE SA FORMATION, JUSQU'AU MOMENT DE LA PACIFICATION DE PARIS, LE 28 MAI.

(Suite.)

27 mai. — Les insurgés, chassés de leurs positions de la place du Trône, de la Bastille, du Château-d'Eau et de la rotonde de la Villette, se sont réfugiés sur les buttes Chaumont et les hauteurs du Père-Lachaise.

Leurs batteries dirigent un feu violent sur notre ligne de bataille; mais depuis trois jours la batterie de Montmartre répond à leur feu, balaye les buttes de ses projectiles, et prépare ainsi l'attaque des dernières positions de l'insurrection.

Pendant que les corps Douay et Clinchant se tiennent sur la défensive sur le boulevard Richard-Lenoir et sur le canal, le corps Ladmiraull et l'armée de réserve attaqueront les positions des insurgés en les enveloppant par l'Est.

Les Buttes-Chaumont et les hauteurs du Père-Lachaise forment deux contreforts qui ont leur origine à l'est, près des remparts, entre les portes de Romainville et de Meuilmontant. C'est vers ce point, qui domine les buttes et le sommet du Père-Lachaise de 25 à 30 mètres, que l'aile gauche du corps de Ladmiraull et l'aile droite de l'armée de réserve (général Vinoy) devront se réunir pour se porter ensemble à l'ouest sur les positions des insurgés.

A cet effet, le 1<sup>er</sup> corps (général Ladmiraull) se dirigea vers les Buttes-Chaumont, en formant des échelons, l'aile gauche en avant. La colonne formant l'échelon de gauche suivra la rue militaire, le long des fortifications; les autres colonnes ne devront se mettre en mouvement que successivement lorsque l'échelon qui les précède aura enlevé les hauteurs qui sont à leur gauche.

L'armée de réserve (général Vinoy) exécutera une opération semblable, l'aile droite en avant; l'échelon de droite suivra les boulevards Davoust et Mortier, le long des remparts, pour venir se joindre à l'échelon tête de colonne du corps Ladmiraull, sur les hauteurs indiquées, entre les rues de Belleville et de Ménilmontant.

Les colonnes des ailes marchantes du corps Ladmiraull et de l'armée de réserve (général Vinoy) étant réunies, tous les échelons exécuteront un mouvement de conversion vers l'ouest, de manière à envelopper les insurgés, et à les rejeter vers le canal Saint-Martin et le boulevard Richard-Lenoir.

La division Grenier, qui forme l'aile gauche du corps Ladmiraull, se met en mouvement à six heures et demie; l'échelon de gauche franchit le canal de l'Ourcq, s'empare du poste-caserne du bastion 26, enlève la porte de Pantin, et se rend maître des bastions 24, 23 et 22.

Les échelons en arrière de cette division s'emparent des barricades de la rue de Flandre; la compagnie d'éclaireurs, lieutenant Muller, enlève brillamment la mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement et l'église Saint-Jacques.

Les troupes entretiennent alors une vive fusillade contre l'ennemi embusqué dans les jardins et les maisons de Belleville, pendant que des batteries établies dans les bastions 25 et 24, sur la voie ferrée, et en avant du marché aux bestiaux, canonnent les hauteurs de Belleville.

La division Montaudon, qui forme les échelons de droite, se met en mouvement à onze heures.

La brigade Dumont tourne le bassin de la Villette en franchissant la place de la Rotonde, enlève les barricades de la rue d'Allemagne, et s'établit au marché de la rue de Meaux.

La brigade Lefebvre, à l'aile droite, se concentre dans les rues de la Butte-Chaumont et du Terrage, franchit à son tour le canal sous une

grée de balles, enlève la grande barricade du rond-point et celle de la rue des Ecluses-Saint-Martin, et atteint le boulevard de la Villette par les rues Grange-aux-Belles, Vicq-d'Azir et de la Chopinette.

Il était six heures; à ce moment, les brigades Lefebvre, Dumont et Abattucci sont rangées en demi-cercle au pied des Buttes-Chaumont; la brigade Pradier s'est élevée jusqu'au bastion 21, où l'artillerie a monté une mitrailleuse et une pièce de 12, prenant les buttes à revers. La charge est sonnée, nos troupes s'élancent à l'assaut, et couronnent bientôt les hauteurs, s'emparant des carrières d'Amérique, des hauteurs de Belleville et du sommet de la Butte-Chaumont, où la tête de colonne du régiment étranger plante le drapeau tricolore.

La prise des Buttes-Chaumont fait tomber en nos mains une artillerie nombreuse et une grande quantité de munitions.

De son côté, l'armée de réserve se met en mouvement, mais n'avance qu'avec difficulté.

La brigade La Mariouse se porte en avant, le long des fortifications. La brigade Derroja reste en réserve sur le cours de Vincennes. La brigade Bernard de Seigneurens, formant des échelons en arrière, s'avance par la rue Pœbla et enlève toutes les barricades.

Un bataillon du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine s'avance contre une barricade qui l'inquiète et se laisse entraîner jusqu'au Père-Lachaise, où il rencontre une défense énergique; mais il est soutenu par deux bataillons de sa brigade et par un régiment de la division Faron, et parvient à se maintenir dans le cimetière et à s'en rendre maître.

La brigade Langourian remonte jusqu'à la place du Trône, où elle assure les derrières en procédant au désarmement des quartiers environnants.

L'armée de réserve rencontre de grandes difficultés. La place Voltaire est fortifiée d'une manière formidable, et l'artillerie des insurgés tire à mitraille sur la place du Trône. Le général Faron fait contre-battre ce réduit de l'insurrection par le feu de six pièces établies sur la place du Trône.

Le général La Mariouse, continuant ses mouvements par la route militaire, se rend maître de la porte Bagnole et de la mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement.

Les corps Douay et Clinchant se consolident pendant ce temps dans leurs positions le long du boulevard Richard-Lenoir et du canal Saint-Martin, et établissent des batteries pour enfler les principaux débouchés par lesquels les insurgés pourraient franchir la ligne de bataille.

Le corps de Douay dirige de la place de la Bastille un feu d'artillerie très-actif sur la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et sur l'église Saint-Ambroise.

Ainsi, dans la soirée du 27, l'armée est maîtresse des Buttes-Chaumont et du cimetière du Père-Lachaise. La ligne de bataille forme les trois quarts d'un cercle, l'aile gauche appuyée au bastion 21 et l'aile droite à la porte Bagnole.

Le général de Cissey procède au désarmement de la population sur la rive gauche.

(A continuer.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

— La démolition des Tuileries et de l'aile en retraite sur la rue de Rivoli se poursuit rapidement.

Une centaine d'ouvriers sont occupés à ce travail, qui devra être terminé avant le mois de novembre, époque où les pluies, en ébranlant les hautes murailles calcinées par l'incendie, pourraient occasionner des accidents.

Rien n'est encore décidé, d'ailleurs, quant à la reconstruction de ce palais, dont le rez-de-chaussée paraît n'avoir que peu souffert, et pourrait être utilisé dans le cas d'une réédification complète.

— Nous avons déjà annoncé qu'on allait faire un emprunt, pour reconstruire les magasins de la Villette incendiés par les pétroleurs de la Commune.

En attendant, ces magasins qui constituent l'entrepôt réel de la douane, et qui sont indispensables au commerce, vont être immédiatement

réédifiés sous forme de hangars, sur le terrain même des anciens entrepôts.

— Une bonne réforme à l'actif de M. Dufaure :

On sait que les femmes condamnées pour un délit quelconque à un emprisonnement temporaire au-dessus de deux mois, étaient soumises à une mutilation plus pénible cent fois que la détention.

En vertu du règlement, on leur coupait les cheveux à la *mal-content*, et l'entrepreneur des prisons s'adjudgeait la chevelure en question, dont il trafiquait avec des industriels capillaires, pour alimenter la mode des faux chignons et des tresses factices.

M. Dufaure vient de décider qu'à l'avenir les condamnées à des peines correctionnelles ou infamantes n'excédant pas cinq années, conserveront leur chevelure intacte, et que, pour les autres, elle sera brûlée en leur présence, afin de couper court et une fois pour toutes à une spéculation honteuse.

— Le général Eudes, que la Commune nous a fait connaître, est l'arrière-petit-fils, le dernier peut-être, du célèbre historien Mézeray. Mézeray, en effet, n'était pas son nom, mais bien celui du village de Normandie, près Carentan, où il était né et qu'il avait pris pour pseudonyme.

Le nom de son père, vieux soldat et ami du roi Henri IV, est souvent cité dans les mémoires d'Agrippa d'Aubigné. — Il eut trois fils : l'historien, un prêtre qui fit grand bruit à cette époque comme orateur et devint le chef de la secte des *Eudistes*, et un troisième qui fut soldat. C'est ce dernier qui répondit au gouverneur de Normandie, lui demandant d'où il sortait pour oser s'opposer à une contribution, ou plutôt à une exaction nouvelle :

« Nous sommes trois frères amoureux de la justice, nous nous appelons Eudes. Le premier la propage par l'éloquence de sa parole, le second l'écrit, et moi je la défends. »

Le gouverneur n'en demanda pas davantage.

En prenant part aux atrocités de la Commune, le général Eudes ne s'est guère souvenu de ses ancêtres.

— On ne peut se faire une idée de l'immense quantité de fusils chassepots, à tabatière et à piston que contient encore aujourd'hui la Seine. Chaque jour les pêcheurs en retirent un nombre relativement important; aussi l'autorité vient-elle de prescrire le dragage complet du fleuve de Saint-Cloud à Bercy.

— Voici une nouvelle explication de la démission du général Faïdherbe :

Il aurait fait demander dans le temps à M. Thiers, par l'intermédiaire de MM. Gent et Laurier, le poste de commandant de l'armée de Paris, poste que M. Thiers lui aurait refusé, pour le confier au général Ladmirault.

M. Faïdherbe en veut à M. Thiers de ce que Ladmirault lui a coupé l'herbe... sous le nez.

— On sait que le préfet de Lyon, M. Valentin, s'intitule et signe toutes ses affiches : *Commissaire extraordinaire de la République*.

« Je ne sais s'il a le droit de prendre le titre de commissaire de la République, disait l'autre jour un Lyonnais; mais dans tous les cas il a bien raison d'ajouter le mot *extraordinaire*, car on n'a jamais vu un préfet comme celui-là. »

— La scission entre Laurier et Gambetta est un fait accompli.

« — Gambetta, disait l'autre jour un député, perd là un ami dévoué et qui pourrait bien se changer pour lui en dangereux rival.

« — Allons donc ! riposta un collègue qui a suivi toutes les opérations désastreuses dirigées par le dictateur de Bordeaux, jamais les *lauriers* n'empêcheront Gambetta de dormir. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Mercredi soir, le conseil municipal de notre ville s'est réuni pour voter le budget de 1872 et le budget additionnel de 1871.

Dans cette session, des décisions importantes ont été prises : toute allocation a été supprimée à l'Hospice de Saumur, à l'École des Sœurs de Saint-André, à l'École protestante.

Dans cette voie de suppression, nos conseillers avaient les idées les plus larges et les plus étendues, nous dit-on; mais ils se sont heurtés en différents endroits à la loi, et force leur a été de s'arrêter en route.

Les Sœurs de Saint-André et l'École protestante ont l'existence assurée pour la nouvelle année scolaire 1871-1872.

Quant à l'Hospice, toute subvention cesse dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain. C'est là la grosse question du moment, celle qui alimente, dans les cercles et dans les carrefours, toutes les conversations du jour. Et chacun de faire ses réflexions.

L'avenir paraît bien sombre pour la classe nécessaire. L'Hospice, avec une perte de 28,000 fr. dans ses revenus, ne pourra plus offrir le même nombre de lits; et ainsi, combien de malades seront exposés, cet hiver, à manquer des secours qu'ils ne peuvent se procurer chez eux ?

Espérons que le compte-rendu de la séance donnera les voies et moyens économiques d'obvier à cet inconvénient.

Certains prétendent que cette mesure pourrait bien amener une véritable révolution dans l'économie du budget de la ville. On parle de traités anciens qui lient l'Hospice à la ville et réciproquement, et qui, par le seul fait de la rupture prononcée dans la séance de mercredi, entraîneraient des changements sur lesquels on ne comptait guère.

Attendons pour connaître ce qu'il peut y avoir de fondé en toutes ces rumeurs.

Nous devons ajouter qu'un seul conseiller a protesté contre cette mesure.

Hier matin, vers onze heures, une épaisse colonne de fumée s'élevait au-dessus de Dampierre et était poussée par le vent sur notre ville; un incendie considérable s'était déclaré dans la forêt de Fontevrault, sur le territoire des communes de Parnay, Souzay, Turquant.

Les détails manquent encore.

La justice s'est transportée dès hier soir sur le théâtre de l'incendie et a ouvert une enquête. La malveillance, nous dit-on, serait étrangère à ce sinistre.

Mardi dernier, vers deux du soir, un violent incendie a été allumé à la ferme de la Retruère, commune du Voide, appartenant à M. Nau de Maupassant. Une vaste grange, contenant 7,000 kilogrammes de foin et 17 à 18,000 kilogrammes de paille, était la proie des flammes. Tout a été perdu, ainsi que grand nombre d'instruments aratoires et un bœuf.

A pareille heure, et ce jour, grande foire à Vihiers, la campagne était déserte et les secours ont manqué presque complètement. Cependant M. le maire de Vihiers a fait battre le rappel, et la compagnie de pompiers s'y est rendue en hâte; mais la distance était trop grande pour que son secours pût arriver assez à temps et arracher au fléau quelque partie de la récolte.

Au moment de l'incendie, la fermière, indisposée, était au lit, et sa jeune enfant, avec la domestique étaient auprès de la grange. On ignore la cause de ce sinistre; cependant, la rumeur publique accuse la malveillance. Deux petites filles du village auraient dit avoir vu un étranger, couché sur la paille de cette grange, du côté du chemin.

La perte s'élève, tant en bâtiments qu'en récoltes, à 9,000 fr. environ. Malheureusement le fermier était assuré pour une somme bien inférieure à la valeur réelle des produits perdus.

A Angers, hier matin, vers six heures, le feu a pris dans l'un des immenses magasins d'approvisionnement de l'usine Joubert. En un instant, le bâtiment tout entier était enveloppé par la flamme; il y avait là des milliers de kilogrammes de chanvre et de lin en étoupes et en filés : toute la provision pour le tissage de la saison d'hiver. Les contre-maîtres s'étaient hâtés d'organiser les premiers secours, avec le personnel de l'usine, hommes et femmes; peu après arrivaient les pompes de la ville, celle de la gare avec l'équipe du dépôt, les carabiniers et les fantassins du 37<sup>e</sup>, conduits par leurs officiers, le préfet, le général, le procureur de la République, le commissaire central, les élèves de l'École des Arts, etc. On put alors essayer le sauvetage; quelques pièces de toile à

voile furent tirées des magasins, non sans être entamées déjà par les flammes, pour la plupart.

Quant aux énormes piles d'étoupes et de filés, qui flambaient à même, il n'y avait pas à espérer de les pouvoir préserver. Cependant, à force d'eau, l'on est parvenu à circonscrire le foyer; mais les bâtiments sont entièrement brûlés; il n'en reste plus que des murs calcinés et d'immenses amas de chanvre et de lin noircis, d'où sort encore une épaisse fumée. Bâtiments et produits, tout était assuré; mais la perte de la matière première est momentanément irréparable en ce qui concerne la continuation du travail.

On attribue le commencement de l'incendie à l'imprudence d'un ouvrier gazier; en vérifiant l'état des conduites de gaz au moyen d'une petite lampe à alcool, il aurait trop approché des étoupes, dont les brindilles une fois enflammées ont communiqué le feu à tout le bâtiment avec la rapidité d'une trainée de poudre.

Un premier aperçu évalue les pertes à 800,000 francs.

### GARDE NATIONALE DE SAUMUR.

Le service de la garde nationale étant surchargé, depuis qu'une grande partie des habitants de la banlieue font à l'extérieur de nombreuses paturailles, la retraite ne sera pas battue le 2 septembre, et il n'y aura pas d'exercice le dimanche 3.

Les commandants,  
FERMET. RAPAUD.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur invite les jeunes gens de la garde mobile, qui ont été détenus en Prusse comme prisonniers de guerre, à vouloir bien se présenter à la Mairie, bureau de l'état-civil, afin de faire connaître, dans l'intérêt des familles, quels sont ceux de leurs compagnons de captivité qui sont décédés dans les prisons ou hôpitaux où ils étaient internés.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 31 août 1871.

Le maire, R. BODIN.

### AVIS.

Les ci-après nommés sont invités à se présenter sans retard à la Mairie de Saumur (bureau militaire), de 10 heures du matin à 4 heures du soir, pour retirer leur congé du service militaire dans la garde nationale mobile.

MM. Ballu Jules; Baugé Marie-Victor; Beaumont Eugène; Bourreau Henri-François; Crochu Eugène; Boulissière Auguste-Henri; Duron Eugène; Grosleau Jules; Louet Henri; Babault René; Pouzet Auguste; Thibault Etienne; Edelin Edouard-Jules; Godemiche Jules; Guignon Eugène; Jouy Pierre; Lamazières Félix; Millerand Auguste; Piau Arthur; Querville Prosper-Joseph; Rabouan Eugène; Raguideau Louis; Taillebois Alexandre; Veneau Charles; Verneau Denis-Désiré; Viau Jules-Edouard; Dauzon Célestin.

Mairie de Saumur, le 29 août 1871.

Le Maire, R. BODIN.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Depuis déjà quelques jours, de grandes affiches nous annonçaient la venue d'un de ces artistes parisiens, dont le nom seul remplit un programme et qui attire toujours une grande foule dans une salle de spectacle. M. Brasseur a fait mercredi sur notre scène sa première apparition, au milieu d'un public nombreux et choisi.

Depuis longtemps notre salle était triste et abandonnée; quelques représentations données par des artistes de passage n'avaient pas pu encore déterminer le public à reprendre ses anciennes habitudes.

Le désir de voir l'artiste aimé du Parisien a redonné à notre théâtre l'aspect de ses plus beaux jours.

Nous n'entreprendrons pas ici de faire l'éloge du grand comédien; des plumes plus autorisées que la nôtre ont en maintes circonstances fait ressortir tout le brio du talent de cet artiste. Nous nous contenterons de remercier M. Brasseur d'avoir bien voulu honorer notre scène, et d'être venu joindre son nom à celui de beaucoup d'autres artistes qui l'ont déjà illustré.

Nous ne terminerons pas cette courte chronique sans adresser nos compliments aux artistes qui l'accompagnent et qui l'ont parfaitement secondé.

M<sup>mes</sup> Dachez Servat et Didier se sont montrées de charmantes comédiennes et ont conquis toute la sympathie des spectateurs.

Nous espérons que M. Brasseur voudra bien nous donner une seconde représentation afin de compléter sa moisson de bravos, et nous permettre d'admirer une seconde fois son prodigieux talent.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Versailles, 31 août. — L'Assemblée nationale vient de voter, à une majorité de 480 voix contre 93, le projet présenté par la Commission chargée d'examiner la proposition Rivet; le considérant exprimant particulièrement la confiance de l'Assemblée dans M. Thiers avait été précédemment voté par 523 voix contre 34.

Paris, 1<sup>er</sup> septembre. — M. Thiers a reçu un télégramme de félicitations de tous les gouvernements. Une lettre dit que les Prussiens, qui sont des gens pratiques, ont vu avec joie la consolidation des pouvoirs de M. Thiers, qui assure le paiement de l'indemnité.

On confirme que le message de M. Thiers d'aujourd'hui remerciera l'Assemblée.

On croit que l'Assemblée fixera aujourd'hui l'ordre des travaux pour la quinzaine et que les vacances auront probablement lieu vers le 15 septembre, et les élections aux Conseils généraux à la fin du mois.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Quatre de nos graveurs les plus distingués viennent enfin de donner aux artistes et aux amateurs le premier recueil qui ait paru de l'art français depuis un an. M. Martial, dans *Paris incendié*, dans *Paris pendant le siège*, et dans *Paris sous la Commune*, par la netteté, le relief extraordinaire et la vigueur de l'exécution de ses eaux-fortes, et M. Lalanne, dans son *Siège de Paris*, par la finesse et surtout la lumière des horizons; M. Pierson dans *Saint-Cloud brûlé*, et M. L. Desbrosses dans *Paris et ses avant-postes*, ont prouvé que la gravure française est toujours au premier rang. —

Chaque collection est composée de douze eaux-fortes. — MM. Cadart et Luce, 58, rue Neuve-des-Mathurins, sont les heureux et intelligents éditeurs de ces œuvres superbes.

Prix de chaque collection : 20 francs.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 26 août.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les bas-fonds parisiens : la Casserole. — Souvenirs d'un mobile. — Carnet de campagne (fin). — Le pays du pétrole. — Le château de Saint-Germain-en-Laye : le Musée gallo-romain. — Revue littéraire. — L'œuvre de la Société française de secours aux blessés de terre et de mer. — Gravelotte (fin). — Échecs.

Gravures : Évacuation d'Amiens par les troupes allemandes. — Les bas-fonds parisiens : la Casserole, cabaret des chiffonniers. — Souvenirs d'un mobile. — Le pays du pétrole : vue de la vallée d'Oil-Creek, en Pensylvanie. — Environs de Paris : Restauration du château de Saint-Germain-en-Laye : Vue générale de la façade du côté du parc. — Le rapatriement des prisonniers d'Allemagne (8 gravures). — L'Ambulance de la Grande-Grèbe, dans le parc de Saint-Cloud : la messe. — Rébus.

## SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME.

16, place Vendôme, à Paris.

Opérations de Banque et de Bourse au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (même titres conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à échéoir, jusqu'à fin septembre prochain.

Renseignements sur toutes valeurs, couverture immédiate.

Le président du conseil d'administration,

J. RANDOING,

officier de la Légion-d'Honneur,

ancien président du conseil général de la Somme

### Bourse du 31 août 1871.

Les primes sur la rente ont été levées. C'était aujourd'hui la grande bataille en Bourse comme à Versailles. La victoire est restée aux acheteurs de primes. Ils la méritaient bien par leur persévérance, résultant d'une profonde conviction dans la hausse de nos fonds publics. — On a répondu le

3 0/0 à 56-32 1/2 et l'emprunt à 88-72 1/2.

Pour se faire une idée de l'importance de cette opération, il convient de consulter la cote de compensation du mois dernier. Aussi, nous y voyons le 3 0/0 compensé à 55-55, l'emprunt non libéré à 88-10 et l'emprunt libéré à 85-10. Il convient d'ajouter au bénéfice produit par l'emprunt le montant du coupon qui en a été détaché le 21 août, soit 62 1/2, ce qui porte l'écart à 1 fr. 25 au profit de cette liquidation.

On monte ici, mais nos fonds publics font mieux encore sur le marché anglais. Voici les cours qui nous arrivent par dépêche : Première cote, 3 0/0 55 1 à 2/8, hausse 3/8 sur la cote d'hier; emprunt 5 0/0, 5 5 à 6/8 de prime à la première cote et 6 à 6 1/8 de prime à la seconde cote, ce qui fait 1/2 pour cent de hausse dans cette seule journée. — La seconde dépêche des consolidés arrive en hausse de 1/8 à 93 4 à 5/8.

On envisage sans doute à Londres sous un jour moins sombre que nous la situation que font au pays les discussions passionnées de Versailles. Au surplus, on paraissait aujourd'hui s'en préoccuper très-peu sur notre marché, les nécessités de la liquidation absorbent tout autre intérêt. — Le report se fait à bas prix. Cela indique une surabondance évidente d'argent. Faut-il s'en plaindre ou s'en réjouir ? L'un ou l'autre, suivant le point de vue auquel on se place. — L'acheteur de rente a tout intérêt à reporter à bon compte ses opérations; mais s'il trouve trop facilement des capitaux, ce fait implique en lui-même que ceux-ci sont inactifs, et, conséquemment, que les affaires chôment et ne sollicitent en aucune façon l'intervention de ces mêmes capitaux.

Point n'est besoin de discuter les causes qui s'opposent à la reprise des affaires; elles sont tout entières dans les dissentiments politiques qui agitent l'Assemblée.

Le 5 0/0 italien fait merveille. Il vole à tire d'ailes vers le cours de 61 fr. Ne serions-nous pas menacés par hasard d'une conversion ? On parle d'une nouvelle retenue sur la rente, ou pour mieux dire d'une réduction à 4 0/0 tout rond.

On dit bien autre chose; mais à quoi bon nous servirait de jeter l'alarme parmi les rentiers encore assez aveugles pour conserver du 5 0/0 italien en portefeuille. Cette pauvre Italie, elle attend une stabilité qui ne vient guère et qui semble la fuir comme le mirage dans le désert. En attendant, Victor-Emmanuel ou ses ministres se jettent dans la grande politique. Le roi galant-homme sera du congrès de Salzbourg; mais pendant ce temps les actionnaires....

Le marché des banquiers se modèle sur le marché officiel. Les fonds étrangers montent avec un ensemble parfait. — Le 5 0/0 turc fait toujours des siennes.

D'un autre côté, les fonds espagnols s'en mêlent aussi. On cote l'Intérieure 27, l'Extérieure 32 1/8, et on nous dit que le nouvel emprunt montera. Allons donc! un peu moins de spéculation et on en verrait de drôles.

Mais qui donc fait la hausse des fonds espagnols ? Es-

père-l-on vraiment attirer des souscripteurs par une aussi grossière amorce ?

Enfin, l'Espagne ne doute de rien; comme Guzman, elle ne connaît pas d'obstacles.

Elle fait son petit emprunt: elle est tellement convaincue du succès qu'elle prévient les souscripteurs qu'ils auront à subir une réduction en cas d'excédant.

Soyez sans crainte, ô naïfs rentiers, vous ne serez pas réduits. Mais si vous voulez un bon conseil, prenez du 5 0/0 français. C'est autrement substantiel.

Les Dollars se négocient à 106 4/8. On s'accorde sur la portée du *fiasco* distingué remporté par le Crédit lyonnais à l'endroit de l'émission de l'emprunt de 75 millions de dollars. — Qu'allait-il faire dans cette galère, ce pauvre Crédit lyonnais ? Pas plus de politique que de patriotisme, et coup sûr.

En somme, le marché est bon, plein d'ardeur, et tout nous présage une liquidation facile. La hausse est générale et témoigne des excellentes dispositions de notre place. (Voir plus bas les derniers cours.)

Dernières nouvelles. — On parle beaucoup des vacances de l'Assemblée. La discussion de la proposition Ravinel serait renvoyée jusqu'à la reprise des travaux.

— M. d'Arnim a tous les jours des entretiens avec M. Pouyer-Quertier. Les négociations, dit-on, suivent un cours favorable.

— Il n'est pas exact, ainsi qu'on en a répandu le bruit ce matin, que le ministère soit démissionnaire.

Derniers cours :	3 0/0	56.35	hausse	0.17 c.	1/2
Emprunt	88.77 1/2	»	0.22	1/2	
5 0/0 italien	61.05	hausse	0.55		
Mobilier	178.75	hausse	1.25		
Gaz	685	baisse	3.75		
Foncier	1011.25	hausse	6.25		
Générale	563.75	»	5.00		
Est	546.25	hausse	21.25		
Orléans	862.50	hausse	2 50		
Nord	1002.50	hausse	5.00		
Lyon	893.75	hausse	3.75		
Midi	610	s. v.			
Autrichiens	812.50	hausse	5.00		
Ouest					
Lombards	391.25	hausse	3.75		
Mobilier esp.	450.00	s. v.			
Foncier d'Autr.	850.00	hausse	2.50		
Atlantique	222.50	baisse	2.50		
Immobilière	70.	»	»		
Suez	205	s. v.			
Délégations	121.25	baisse	2.50		
Autrichiens nouv.	776.25	baisse	3.75		
Nord-Ouest	470	hausse	1.25		
Reports :	3 0/0,	23 c.,	25 c.,	27 c.;	Emprunt, 10 c., 12 c.;
	Italien,	08 c.			

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

D'un jugement, rendu par le tribunal civil de Saumur, le 26 août 1871, contradictoirement.

Entre :  
M. Pierre Bouvet père, propriétaire, demeurant à Vivy;  
Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Beaurepaire;

Et :  
M<sup>lle</sup> Joséphine Eugénie Bouvet, sans profession, demeurant à Saumur, carrefour de la Croix-Verte, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Cheveau;

Il résulte que :  
M<sup>lle</sup> Joséphine Eugénie Bouvet, cidessus qualifiée et domiciliée, a été interdite de l'administration de sa personne et de ses biens.

Saumur, le 1<sup>er</sup> septembre 1871.

Pour extrait.

(254) BEAUREPAIRE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MICHEL ET JEAN COSTE.

Les créanciers de la faillite des sieurs Michel et Jean Coste, marchands associés à Brézé, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce de Saumur, le mardi 12 septembre courant, à midi.

Le Greffier du Tribunal.  
Ch. PITON.

(135)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison ou cédée, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEHOX.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**VENTE**  
De  
**BOIS, MADRIERS ET PLANCHES.**

En très grande quantité.

Après le décès de M. Pierre DUREAU, charbon-forgeron à Montreuil-Bellay.  
A Montreuil, le dimanche 10 septembre 1871, à midi.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1<sup>o</sup> Soixante-six ares 66 centiares de pré, à Nantilly; 25 ares 50 centiares de pré, au pré Pinguet; 1 hectare 65 centiares de pré, dit le Pré des Perchers, commune de Saumur;

2<sup>o</sup> Un hectare 47 ares 54 centiares de terre, aux Monts; 1 hectare 73 ares 10 centiares de terre, dits le pré Maillé ou les Deries, commune de St-Martin de la place;

3<sup>o</sup> Soixante ares de terre, à la Bosse; 6 ares 20 centiares de terre, à la Bosse; 41 ares 40 centiares de terre, au Noyer de la Grande-Vache, commune de Distré;

4<sup>o</sup> Quatre-vingt-un ares 49 centiares de vigne, à la Grande Charzé ou sur la pièce; 58 ares 25 centiares de terre en Charazé; 1 hectare 13 ares 36 centiares de terre, au Vau d'Artannes; 13 ares 65 centiares de terre, aux Neuf-Coins ou la Maison Blanche; 1 hectare 27 ares 83 centiares de terre au même lieu; 67 ares 60 centiares de terre, à la Châtaigneraie ou Champ-Chillou, commune d'Artannes.

S'adresser à M. Edouard FERMÉ, à Munet, mandataire de M. le docteur Ernest MESNET, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (237)

## VENTE PUBLIQUE

PAR SUITE DE FAILLITE.

Le mercredi 6 septembre 1871, et jours suivants, à onze heures du matin, à Angers, place Saint-Maurice, n° 14, M<sup>e</sup> LÉGER, commissaire-priseur, procédera à la vente publique et aux enchères d'une bonne voiture à 4 roues, forme break, avec caisse de voyage, d'un nombreux outillage de fleuriste, d'une grande quantité de fleurs artificielles, et de meubles et objets mobiliers, tels que : ustensiles de cuisine, vaisselle, chaises, tables, buffet, commode, armoire, bois de lits, literie, glaces, linge de table et de lit, bureau, comptoirs, bouteilles vides, caisses et boîtes, harnais, etc.; le tout dépendant de l'actif de la faillite de M<sup>me</sup> Tourneux-Durand, marchande de fleurs artificielles à Angers.

Au comptant, plus cinq pour cent. La vente de la voiture et de l'outillage de fleuriste aura lieu le mercredi 6 septembre, à 3 heures du soir. (238)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, Le dimanche 3 septembre 1871, à midi,

D'UNE MAISON, sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 15, et rue du Collège, n° 16, appartenant à veuve et enfants Martin.

Mise à prix : 3,500 francs.

## A LOUER

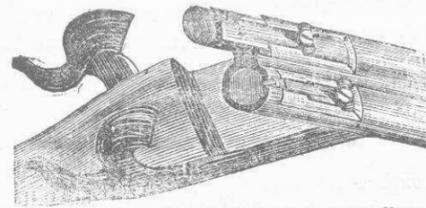
Pour la Saint-Jean prochaine,

APPARTEMENT au premier étage, rue Royale. S'adresser à M. MILLOCHEAU.

## A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.  
UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.  
S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.



Il se place sur les canons au moyen d'une simple soudure à l'étain, et peut être enlevé sans que les canons en éprouvent la moindre altération. — Tout ouvrier sachant souder à l'étain peut très-facilement faire cette opération. Prix de la paire de tire-cartouches avec l'instruction, 4 fr. La soudure ne peut coûter plus d'un franc au maximum. Le prix sur le fusil, sera donc de 5 fr. Dépôt central, à Paris, chez MM. Baillot et Hébrard, rue d'Aboukir, 68.

Dépôt à Saumur, chez M. DURAND, arquebusier, rue Saint-Nicolas.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867  
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

## BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRERES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.